



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Nancy, le 7 avril 2026

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités

Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;  
Vu le code de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;  
Vu le décret n 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1 re classe des administrations de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;  
Vu l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

### **ARRÊTE**

**Article 1** : Le jury du concours interne pour le recrutement d'adjoint administratif de deuxième grade, est constitué comme suit pour la session 2026 :

**Président du jury** : Madame Sarah DE BUCK – Administrateur – Rectorat de Nancy-Metz

**Vice-président** : Madame Caroline HOUMEAU – Secrétaire administrative de classe supérieure – Lycée général et technologique Arthur Varoquaux

**Membres du jury** :

- Monsieur Olivier BELROMARI-CHIQUARD – attaché principal d'administration – Lycée général et technologique Jules Ferry ;
- Madame Catherine BOZON – attachée d'administration – Rectorat de Nancy-Metz ;
- Monsieur Simon HERFRAY – attaché d'administration - Lycée Marie Marvingt ;
- Madame Catherine TRASSAERT – attachée principale d'administration – Université de Lorraine

**Suppléant** : Monsieur Piter SABATER – Attaché principal d'administration – Conseil départemental de Meurthe et Moselle

**Article 2** : Madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pierre-François MOURIER